

# 2017 : la température moyenne est exceptionnellement chaude

**Le niveau de précipitations est faible en 2017, mais pas exceptionnel. Le niveau des températures jamais atteint, rend en revanche l'année particulièrement difficile.**

■ par Christelle Picaud  
Agr 79

La situation est rare, mais pas exceptionnelle, sauf sur « le niveau des températures », précise Rémé Fruchard, délégué Méteo France. La moyenne sur les dix premiers mois de l'année 2017 est de 15,6°C (\*) quand la moyenne interannuelle depuis 1959, sur dix mois également, est de 14,7°C. « 0,9°C au-dessus de la moyenne, ça ne s'était jamais vu. Le phénomène de réchauffement s'accroît depuis le début des années 2000. Il s'accroît même », juge l'observateur. Chaude, 2017 est de plus une année sèche. Il y a eu pire. Mais à peine. En Deux-Sèvres le cumul des précipitations de septembre 2016 à août 2017 est de 577,3 mm. Confronté à la moyenne interannuelle, 841,7 mm, ce faible niveau place l'année au 3<sup>e</sup> rang des



Marie-Annick Carré

L'indice d'humidité des sols (courbe prune sur le graphique) illustre une année particulièrement sèche. La faiblesse de pluie conjuguée aux fortes températures expliquent ce phénomène. « La médiane n'a été franchie que 40 jours en plus de 1 an (en mars 2017, quelques jours fin juin 2017 et à la mi-septembre) ».

années les plus sèches. Avec 515,3 mm, l'année 2004/2005 prend le 1<sup>er</sup> rang. Elle est immédiatement suivie de 1975/1976 avec 559,2 mm. Sur Poitou-Charentes, la situation est à peine meilleure. Le cumul des précipitations atteint difficile-

ment 605,4 mm. Un volume d'eau qui place l'année au cinquième rang des années les plus sèches depuis 1959. Ces dernières semaines, et même si statistiquement plus on s'éloigne des dernières pluies plus on s'approche des

prochaines, l'inquiétude est générale. L'automne tarde à être humide. « Septembre et octobre cumulent en Deux-Sèvres 84,4 mm. La moyenne est à 160,7 mm. Ces deux mois sont les plus secs jamais rencontrés depuis 1959 ».

(\*) sur la zone climatique du sud-ouest temps. La carrière de St-Lin nous réserve 3 millions de m<sup>3</sup> de secours », expose Cyril Barbarit de la Caeds. D'ici-là tout le monde l'espère, la pluie sera venue.

(\*) sur la zone climatique du sud-ouest

## Influenza aviaire : Indemnisation de l'aval

**Un dispositif d'indemnisation des pertes d'exploitation aval pour l'épisode survenu en 2016 (H5N1) va être ouvert dans les prochains jours. Il est doté d'une enveloppe de 20 Mc.**

Suite à l'épizootie d'influenza aviaire, des mesures de dépeuplement et de vide sanitaire ont été décidées en zone de restriction conformément à l'arrêté du 9 février 2016. En complément des mesures déjà prises pour les entreprises de l'amont de la filière, le Gouvernement a ouvert le dispositif d'indemnisation de l'aval de la filière palmipèdes. Une enveloppe nationale de 20 millions d'euros est prévue à cet effet.

Ce nouveau dispositif d'indemnisation permet de soutenir les entreprises d'abatage, de seconde transformation ou de services à la filière qui ont été fortement impactées par l'arrêt d'activité résultant des mesures de 2016. Il fait suite à deux campagnes d'avances remboursables que l'Etat avait déjà mises en place pour répondre à la dégradation des trésoreries des entreprises. Les critères d'éligibilité et la détermination du montant d'aide sont précisés dans une décision de FranceAgriMer (référence INTV-SANAEI-2017-68 du 31 octobre 2017). Cette aide est conditionnée à l'engagement individuel de l'entrepreneur bénéficiaire à respecter les engagements professionnels représentatifs professionnels dans le cadre du Pacte de lutte

contre l'influenza aviaire et de relance de la filière foie gras signé le 13 avril 2017. Le formulaire de demande d'aide et les informations dédiées se trouvent sur le site de FranceAgriMer ([www.franceagri.fr](http://www.franceagri.fr)) ou de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine ([www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr)). Le dossier complet est à déposer en ligne sur le site de FranceAgriMer jusqu'au 8 décembre prochain au plus tard. L'instruction de l'aide est réalignée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Les renseignements complémentaires peuvent être pris à l'adresse suivante : [ialp.draaf-nouvelle-aquitaine@agricult.gouv.fr](mailto:ialp.draaf-nouvelle-aquitaine@agricult.gouv.fr).

### 100<sup>e</sup> numéro pour Le Trufficulteur

Le Trufficulteur est la revue trimestrielle de la Fédération française des trufficulteurs.

Lancé en décembre 1991, le centième numéro vient de paraître. Une étape dans la vie de cette publication au centre d'une communauté particulière de passionnés, des truffes et de la trufficulture. En un quart de siècle, les 100 numéros parus du Trufficulteur retracent la vie fédérale des trufficulteurs français avec la volonté de développer cette production en lien avec les pouvoirs publics nationaux et locaux. Trait

d'union entre plusieurs communautés, le Trufficulteur reflète les recherches autour des truffes mais aussi les expérimentations menées par les techniciens, les formations dispensées. Il s'attache au présent comme au passé de cette production emblématique en France, comme dans d'autres pays où il est également lu, tout ceci a été possible grâce aux nombreux contributeurs de ces numéros. Pour s'abonner, contactez l'essa au 05 63 08 81 83.

